



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 novembre 2018 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA18 13 0294

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri
appuyé par Lili-Anne Tremblay
et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA18 13 0295

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio
appuyé par Mario Battista
et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté avec l'ajout d'un item à la catégorie « **65 – Avis de motion des conseillers** », avant la rubrique **MOT DU MAIRE**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA18 13 0296

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA18 13 0297

MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME FILOMENA ROTIROTI POUR SA RÉÉLECTION À TITRE DE DÉPUTÉE DE JEANNE-MANCE-VIGER À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC.

ATTENDU QUE des élections générales ont eu lieu au Québec le lundi 1er octobre 2018;

ATTENDU QUE les électeurs de la circonscription de Jeanne-Mance-Viger, qui englobe l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, ont élu à cette occasion, la candidate du Parti libéral du Québec, madame Filomena Rotiroti, avec plus de 66 % des suffrages exprimés et une majorité de 13 770 votes;

ATTENDU QUE madame Filomena Rotiroti entamera ainsi un quatrième mandat pour servir et représenter les citoyens de Jeanne-Mance-Viger à l'Assemblée nationale du Québec.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Patricia R. Lattanzio, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement adresse ses plus sincères félicitations à madame Filomena Rotiroti, pour sa réélection comme députée de Jeanne-Mance-Viger à l'Assemblée nationale du Québec, et lui offre tous ses meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de ce nouveau mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04 1183309025

CA18 13 0298

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR JEAN-RAFFAELE PADULO POUR L'ACCOMPLISSEMENT D'UN ACTE DE CIVISME.

ATTENDU QUE la sécurité des usagers de tous les âges dans les parcs et les installations de l'arrondissement est une priorité constante pour les élus et l'administration de l'arrondissement;

ATTENDU QU'une femme a été retrouvée allongée et plutôt mal en point, le 28 septembre 2018, vers 12 h 45, près des terrains de tennis du parc Hébert;

ATTENDU QU'un employé de la firme SOGEP, qui s'occupe de la gestion et de l'entretien des pavillons de parcs et des terrains de tennis pour l'arrondissement, est intervenu pour porter assistance à cette dame en lui parlant et en communiquant rapidement avec les services d'urgence;

ATTENDU QUE cet employé de la firme SOGEP, par son intervention, ainsi que sa promptitude, son courage et son sang-froid, s'est comporté en bon Samaritain et a accompli un acte de civisme qui a permis de sauver la vie d'une femme qui était en situation de détresse.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Patricia R. Lattanzio, Mario Battista, Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement adresse ses plus sincères félicitations à monsieur Jean-Raffaele Padulo, coordonnateur des opérations, parcs et pavillons, pour la firme SOGEP, à Saint-Léonard, pour l'acte de civisme qu'il a accompli en portant assistance et en sauvant la vie d'une femme qui était en situation de détresse au parc Hébert, le 28 septembre 2018, et témoigne à ce bon Samaritain toute sa reconnaissance pour ce geste héroïque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1184077002

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 6 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Quatre (4) citoyens font des interventions. À 19 h 17, la période de questions est terminée.

CA18 13 0299

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – SERVICE D'HYDRO-EXCAVATION AVEC OPÉRATEUR ET AIDE-OPÉRATEUR – BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE – 3 548,99 \$.

ATTENDU QU'une somme additionnelle est nécessaire en raison d'une augmentation significative des interventions requises pour l'année 2018.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 3 548,99 \$ à BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE, pour le service d'hydro-excavation avec opérateur et aide-opérateur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1180493008



CA18 13 0300

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – SERVICE D'ÉLAGAGE D'URGENCE 2018 – APPEL D'OFFRES NUMÉRO RM18-0852 – 9125-1991 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ARBRES NATURE INC.) – 20 000 \$.

ATTENDU les besoins urgents d'élagage à la suite de l'orage violent du 21 septembre 2018.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire à 9125-1991 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ARBRES NATURE INC.), pour le service d'élagage d'urgence 2018, appel d'offres numéro RM18-0852, selon les besoins et à la demande, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 20 000 \$ pour l'année 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1185180001

CA18 13 0301

AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT – SERVICE D'ÉLAGAGE SYSTÉMATIQUE, SECTORIEL D'ARBRES PUBLICS, DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 18-16967 – ÉLAGAGE PRESTIGE INC. – 159 355,35 \$.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'autoriser le renouvellement du contrat avec ÉLAGAGE PRESTIGE INC. pour le service d'élagage systématique, sectoriel d'arbres publics, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 18-16967, pour l'année 2019, au montant maximal de 159 355,35 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1187947003

CA18 13 0302

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 2 000 \$ À CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL ET À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX -ROUGE POUR L'ANNÉE 2019.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder une aide financière totalisant 2 000 \$ à Centraide du Grand Montréal et à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour l'année 2019, soit une somme de 1 000 \$ chacun.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1184346007

CA18 13 0303

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 6 500 \$ AU CLUB DU BONHEUR DE SAINT-LÉONARD AFIN DE LE SOUTENIR DANS L'ORGANISATION ET L'ANIMATION DE SES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES POUR L'ANNÉE 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Michel Bissonnet, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 6 500 \$ au Club du bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1184346006

CA18 13 0304

OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DES UNITÉS D'AÉROTHERMES AU GAZ NATUREL DANS LES ATELIERS MUNICIPAUX – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-179 – NAVADA LTÉE – 79 443,53 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :



D'octroyer un contrat à NAVADA LTÉE, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et installation des unités d'aérothermes au gaz naturel dans les ateliers municipaux, appel d'offres numéro 300-179, au prix de sa soumission, soit pour un montant total de 72 221,39 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 79 443,53 \$, soit 72 221,39 \$, le prix de la soumission, augmenté de 7 222,14 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1182242011

CA18 13 0305

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2018.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1188008009

CA18 13 0306

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2018.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1188008010

CA18 13 0307

ÉTABLIR LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2019 comme suit :

4 février 2019 à 19 h
4 mars 2019 à 19 h
1er avril 2019 à 19 h
6 mai 2019 à 19 h
3 juin 2019 à 19 h
2 juillet 2019 à 19 h
3 septembre 2019 à 19 h
7 octobre 2019 à 19 h
4 novembre 2019 à 19 h
2 décembre 2019 à 19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1183022015

CA18 13 0308

DISPOSER, À TITRE GRATUIT, D'UN PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTION DE MARQUE CANON C9075 PRO DÉSUET, EN FAVEUR DE L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF OPEQ (ORDINATEURS POUR LES ÉCOLES DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE CET ORGANISME ET LA VILLE DE MONTRÉAL.

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec).

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

De disposer, à titre gratuit, d'un photocopieur multifonction de marque Canon C9075 Pro désuet, en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec), dans le cadre de l'entente intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal, afin de valoriser et disposer de façon sécuritaire des actifs informatiques de l'agglomération de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1180391008



CA18 13 0309

DISPOSER, PAR VENTE DE GRÉ À GRÉ, DES ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS ET ÉLECTRONIQUES DÉSUETS – 6900887 CANADA INC. (LES ÉQUIPEMENTS INTERECYCLE.COM) – 300 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De disposer, par vente de gré à gré, des équipements audiovisuels et électroniques désuets, comme détaillé au sommaire décisionnel numéro 1180391007, à 6900887 CANADA INC. (LES ÉQUIPEMENTS INTERECYCLE.COM), au montant total de 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1180391007

CA18 13 0310

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2240 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019).

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2240 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1183022009

CA18 13 0311

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2241 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2019).

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2241 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.02 1183022013

CA18 13 0312

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2242 INTITULÉ : RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET IMPOSANT UNE COTISATION.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Battista de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2242 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.03 1183022014

Le 5 novembre 2018

CA18 13 0313

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2243
INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 530 000 \$ POUR DES
TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION.**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2243 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 3 530 000 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.04 1183022010

CA18 13 0314

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2244
INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 865 000 \$ POUR DES
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS.**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2244 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 865 000 \$ pour des travaux d'aménagement de parcs, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.05 1183022011

CA18 13 0315

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2245
INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 475 000 \$ POUR DES
TRAVAUX DE PROTECTION ET D'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS.**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2245 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 475 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.06 1183022012

CA18 13 0316

**AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE
2144, O-6 EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (2144)
AFIN DE PERMETTRE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, POUR CHAQUE
ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX POUR LE
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MOIS DE NOVEMBRE 2018.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :



Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de novembre 2018 en pièce jointe au sommaire décisionnel 1185021016 :

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-6 intitulée « Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de novembre 2018 ».

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1185021016

CA18 13 0317

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIPLEX ISOLÉ SITUÉ AUX 9163-9169, RUE DU SAGUENAY – LOT NUMÉRO 1 001 060 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 octobre 2018.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2018-18 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex isolé situé aux 9163-9169, rue du Saguenay, lot numéro 1 001 060 du cadastre du Québec, dans la zone H09-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1184871019

CA18 13 0318

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ AU 5695, RUE DES ARTISANS – LOT NUMÉRO 1 333 974 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 octobre 2018.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2018-17 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5695, rue des Artisans, lot numéro 1 333 974 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1185909020

CA18 13 0319

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1827-9 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES (1827) AFIN D'INTERDIRE LA CONSOMMATION DU CANNABIS SUR LE DOMAINE PUBLIC.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1827-9 intitulé : Règlement modifiant le Règlement concernant les nuisances (1827) afin d'interdire la consommation du cannabis sur le domaine public, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.10 1183022016

CA18 13 0320

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION – PROJET PARTICULIER PPCMOI 2018-04/C02-14 – 5650-5700, RUE DU HAUTOIS – LOT NUMÉRO 3 630 648 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 5 septembre 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE ce second projet de résolution est identique au premier projet de résolution adopté lors de la séance du 2 octobre 2018.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :



De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 octobre 2018 et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un second projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2018 -04/C02-14 visant à permettre l'occupation du rez-de-chaussée par deux (2) nouvelles unités résidentielles au même niveau qu'un usage commercial, pour le bâtiment mixte situé aux 5650-5700, rue du Hautbois, lot numéro 3 630 648 du cadastre du Québec.

Les conditions de la résolution sont les suivantes :

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5650-5700, rue du Hautbois, lot numéro 3 630 648 du cadastre du Québec.

CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du rez-de-chaussée par deux (2) nouvelles unités résidentielles au même niveau qu'un usage commercial, pour le bâtiment situé aux 5650-5700, rue du Hautbois, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger aux paragraphes a) et b) de l'article 9.7 du Règlement de zonage numéro 1886.

CHAPITRE III CONDITIONS

3. Les seuls usages commerciaux autorisés comme établissement distinct dans le bâtiment mixte sont ceux mentionnés aux paragraphes a), b), c) et h), ainsi qu'au sous-paragraphe i) du paragraphe d) et qu'au sous-paragraphe ii) du paragraphe e) de l'article 4.2.1.1 du Règlement de zonage numéro 1886, à l'exception de ceux prévus :
 - a) aux sous-paragraphes ii) et ix) du paragraphe a);
 - b) aux sous-paragraphes viii) et xiii) du paragraphe b).
4. Un nombre maximal de deux (2) logements est autorisé au rez-de-chaussée.
5. La superficie de plancher totale des logements autorisés au rez-de-chaussée est limitée à 2 000 pieds carrés.
6. Aucun mur d'un logement du rez-de-chaussée ne pourra être adjacent à un mur d'un établissement commercial.
7. Une demande de permis de transformation visant les modifications au bâtiment doit être déposée dans un délai de trois (3) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES

8. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
9. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1184871012

Le 5 novembre 2018

CA18 13 0321

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 10 OCTOBRE 2018.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1183385013

CA18 13 0322

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - SEPTEMBRE 2018.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1187888009

CA18 13 0323

**MOTION DE FÉLICITATIONS, DE RECONNAISSANCE ET DE CONSIDÉRATION À
MONSIEUR MICHEL BISSONNET POUR SES 40 ANS DE SERVICE PUBLIC AUPRÈS DES
CITOYENNES ET DES CITOYENS DE SAINT-LÉONARD.**

ATTENDU QUE monsieur Michel Bissonnet a été élu, pour la première fois, comme maire de la Ville de Saint-Léonard aux élections municipales du 12 novembre 1978;

ATTENDU QUE monsieur Michel Bissonnet a été élu comme député de la circonscription de Jeanne-Mance, dont les limites englobaient notamment tout le nord de la Ville de Saint-Léonard, aux élections générales québécoises du 13 avril 1981;

ATTENDU QUE monsieur Michel Bissonnet a été réélu comme député de la circonscription de Jeanne-Mance aux élections générales québécoises du 2 décembre 1985, du 25 septembre 1989, du 12 septembre 1994 et du 30 novembre 1998;

ATTENDU QUE monsieur Michel Bissonnet a été élu comme député de la circonscription de Jeanne-Mance-Viger, dont les limites englobaient tout le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, aux élections générales québécoises du 14 avril 2003;

ATTENDU QUE monsieur Michel Bissonnet a été réélu comme député de la circonscription de Jeanne-Mance-Viger aux élections générales québécoises du 26 mars 2007;



ATTENDU QUE monsieur Michel Bissonnet a été élu comme maire de l'arrondissement de Saint-Léonard à l'élection partielle municipale du 21 septembre 2008;

ATTENDU QUE monsieur Michel Bissonnet a été réélu comme maire de l'arrondissement de Saint-Léonard aux élections municipales du 1er novembre 2009, du 3 novembre 2013 et du 5 novembre 2017;

ATTENDU QUE monsieur Michel Bissonnet a eu à occuper, en plus de ses fonctions de maire, de député ou de maire d'arrondissement, d'autres fonctions importantes à divers moments durant sa carrière politique, dont celles de président de l'Assemblée nationale du Québec du 4 juin 2003 au 14 juillet 2008, de vice-président de l'Assemblée nationale du Québec du 28 novembre 1989 au 26 septembre 1994 et du 2 mars 1999 au 4 juin 2003, et de membre du comité exécutif de la Ville de Montréal du 17 novembre 2009 au 3 novembre 2013;

ATTENDU QUE monsieur Michel Bissonnet a consacré les 40 dernières années à représenter et à servir, soit comme maire, député ou maire d'arrondissement, les citoyennes et les citoyens de Saint-Léonard;

ATTENDU QUE monsieur Michel Bissonnet a contribué et a été associé, au cours des 40 dernières années, à de très nombreuses réalisations qui ont permis d'améliorer les services à la population à Saint-Léonard, ainsi que la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de Saint-Léonard;

ATTENDU QUE les 40 ans de service public de monsieur Michel Bissonnet auprès des Léonardoises et des Léonardois constituent jusqu'à maintenant un fait sans précédent dans l'histoire de Saint-Léonard.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement, au nom de la population de l'arrondissement, adresse ses plus sincères félicitations, exprime sa plus vive reconnaissance et témoigne de sa plus haute considération à monsieur Michel Bissonnet pour ses 40 ans de service public et pour toutes ces années d'engagement et de dévouement auprès des citoyennes et des citoyens de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

65.01 1184077001

CA18 13 0324

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :



Qu'à 19 h 42, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 novembre 2018.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 5 novembre 2018